

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 16/03/2018
Reçu en préfecture le 16/03/2018
Affiché le <b>19 MARS 2018</b>
ID : 084-200040681-20180309-DP_13_2018-AU
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-13 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des déchèteries de Valréas et Grignan – choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux divers de réaménagement et la pose de garde-corps sur les sites des déchèteries de Valréas et Grignan,

CONSIDERANT qu'il convient de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un prestataire pour les missions suivantes :

- Accompagnement global sur l'ensemble des projets pendant le déroulement des études et de l'exécution des travaux,
- Visites préalables des déchèteries de Valréas et Grignan et vérification de la faisabilité du programme,
- Modifications techniques du programme d'opérations,
- Rédaction des pièces techniques du marché des travaux,
- Assistance pour analyse des offres,
- Suivi des travaux des deux sites,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché relatif à la réalisation d'une mission à maîtrise d'ouvrage avec le prestataire SUD A-M-O, sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9 consistant à l'accompagnement global et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des déchèteries de Valréas et Grignan, étant précisé que le coût de la mission s'établit à 5 000,00 euros HT soit 6 000 euros TTC,

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le **19 MARS 2018**

ID : 084-200040681-20180309-DP\_13\_2018-AU

**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 09 mars 2018

Le Président,

Patrick ADRIEN

